



**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 16 novembre 2021 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller  
Monsieur Kim Comeau, conseiller  
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

**Est absente:** Madame Gabrielle Labbé, conseillère

**1. ORGANISATION (01)**

**2021-11-309 1.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)**

IL EST proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 novembre 2021 avec l'ajout des points suivants:

- 1.9 "Organigramme - Service de sécurité incendie - Mise à jour (01-2420)";
- 1.10 "Ministère de la Sécurité publique - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel - Demande d'aide financière 2022-2023 (01-2790)";
- 1.11 "Appel d'offres 2021-07-PUB - Services professionnels - Impartition des technologies de l'information - Adoption des critères de sélection (01-7520)";
- 3.2 "Dossier de l'employé - Lefranc Neptune - Chef de division finances - Service des finances et de la trésorerie - Confirmation de statut (03-2000/S0001)";
- 3.3 "Dossier de l'employé - Pompiers et premiers répondants - Service de sécurité incendie - Embauches (03-2000/S0001)";
- 3.4 "Dossier de l'employé - Richard Tassé - Contremaître - Services techniques - Embauche (03-2000/S0001)";
- 4.2 "Automatisation de l'usine de filtration - Financement (04-1150)".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-310 1.2. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 5 OCTOBRE 2021 À 19 H 30 - APPROBATION (01-2120)**

*Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

IL EST proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 octobre 2021 à 19 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-311 1.3. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE MARDI 5 OCTOBRE 2021 À 18 H 45 - APPROBATION (01-2120)**

*Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la directrice des affaires juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

IL EST proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 octobre 2021 à 18 h 45, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-312 1.4. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL - ANNÉE 2022 (01-2120)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 comme suit:

<b>Calendrier 2022</b> <b>Séances ordinaires du conseil</b> <b>Le deuxième mardi* du mois, à 19 h 30</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• 18 janvier (*troisième mardi)</li><li>• 8 février</li><li>• 8 mars</li><li>• 12 avril</li><li>• 10 mai</li><li>• 14 juin</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 12 juillet</li><li>• 23 août (*quatrième mardi)</li><li>• 13 septembre</li><li>• 11 octobre</li><li>• 8 novembre</li><li>• 13 décembre</li></ul>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Dépôt 1.5. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL ÉLUS PAR ACCLAMATION - DÉPÔT (01-2150)**

DÉPÔT de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ci-après nommés, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2):

- Monsieur le maire Pierre Séguin;
- Madame la conseillère Gabrielle Labbé;
- Messieurs les conseillers Marc Deslauriers, Kim Comeau et Denis Ladouceur.

**2021-11-313 1.6. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX - PARTICIPATION (01-2150)**

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec offre une formation pour les élus municipaux qui est divisée en quatre modules;

CONSIDÉRANT que cette formation permet aux élus de se conformer à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) et répond aux exigences de formation en éthique et déontologie de la Commission municipale du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER l'inscription du maire et des six conseillers à la formation des élus municipaux offerte par l'Union des municipalités du Québec, au coût de 300 \$ par membre.

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 2 204,74 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-454.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-314 1.7. MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉSIGNATION (01-2170)**

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) qui prévoient que le conseil doit désigner, parmi ses membres, une personne pour remplacer le maire en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de ce dernier, ou de vacance de son poste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

DE DÉSIGNER la conseillère Nancy Pelletier à titre de mairesse suppléante de la Ville et de substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 17 novembre 2021 au 9 mars 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-315 1.8. REPRÉSENTATION DE LA VILLE AUPRÈS DE DIFFÉRENTS COMITÉS ET ORGANISMES - DÉSIGNATION (01-2550)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal, en plus de représenter les citoyens de leur district respectif, participent également à la vie communautaire en faisant partie de différents comités ou conseils d'administration;

CONSIDÉRANT que la composition du conseil municipal a changé suite à l'élection générale municipale du 7 novembre 2021, et qu'il y a donc lieu de revoir les membres désignés pour siéger aux divers comités ou conseils.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

DE DÉSIGNER les membres du conseil suivants pour veiller à représenter les intérêts de la Ville auprès des comités et organismes ci-après mentionnés:

Comités ou organismes	Membres désignés
Comité consultatif d'urbanisme	Membre: Denis Ladouceur
Comité de circulation	Membre: Marc Deslauriers
Comité de retraite	Membre: Pierre Séguin
Comité de toponymie	Membre: Pierre-Yves L'Heureux
Régie des équipements en loisir de l'Île-Perrot	Membre: Nancy Pelletier Membre: Pierre Séguin Substitut: Marc Deslauriers

QUE cette résolution remplace toute autre désignation concernant ces comités ou organismes faite précédemment par résolution qui serait inconciliable ou contraire à la présente.

QUE chacun de ces mandats soit renouvelable par tacite reconduction, sous réserve de l'adoption d'une résolution du conseil désignant un nouveau membre, le cas échéant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-316 1.9. ORGANIGRAMME - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MISE À JOUR (01-2420)**

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels au sein du Service de sécurité incendie, qui nécessite une réorganisation entraînant l'abolition de certains postes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER l'organigramme du Service de sécurité incendie daté du 5 novembre 2021 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE l'organigramme ainsi adopté remplace tout autre organigramme du Service de sécurité incendie adopté antérieurement.

D'ABOLIR certains postes en conséquence du nouvel organigramme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-317 1.10. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022-2023 (01-2790)**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* (RLRQ, c. S-3.4, r. 1) prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer

d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot, afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, prévoit au cours de la prochaine année les formations suivantes: programme Pompier 1 pour 2 pompiers; programme Officier 1 pour 4 pompiers; formation spécialisée pour véhicules électriques et hybrides pour 35 pompiers; formation Premier répondant niveau 3 (PR-3), pour 10 pompiers;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, en conformité avec l'article 6 du programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE PRÉSENTER au ministère de la Sécurité publique, par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, une demande d'aide financière pour la formation de certains pompiers de la Ville dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-318 1.11. APPEL D'OFFRES 2021-07-PUB - SERVICES PROFESSIONNELS - IMPARTITION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - ADOPTION DES CRITÈRES DE SÉLECTION (01-7520)**

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER, à l'égard du système de pondération et d'évaluation des offres reçues après demande de soumissions publique pour les services professionnels en impartition des technologies de l'information et des communications, les critères et le nombre de points attribués à chacun d'eux comme suit:

Critères	Nombre maximal de points
1. Compréhension du mandat	20 points
2. Expérience de la firme dans le secteur municipal	25 points
3. Capacité de l'équipe de travail et relève	30 points
4. Gammes de services offerts	20 points
5. Qualité de la présentation de l'offre de services	5 points

DE DÉTERMINER que le facteur, variant entre 0 et 50, qui s'additionne au pointage intérimaire dans la formule d'établissement du pointage final soit de 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 2. COMMUNICATIONS (02)

### 3. RESSOURCES HUMAINES (03)

#### Dépôt 3.1. LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT (03-2000/S0001)

DÉPÔT par la directrice générale de la liste des mouvements de personnel pour la période du 4 octobre au 12 novembre 2021, conformément à l'article 20.3 du Règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

#### 2021-11-319 3.2. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - LEFRANC NEPTUNE - CHEF DE DIVISION FINANCES - SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE - CONFIRMATION DE STATUT (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-05-106 par laquelle monsieur Lefranc Neptune a été nommé au poste de chef de division finances avec le statut de cadre à l'essai;

CONSIDÉRANT que monsieur Neptune achève sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

DE CONFIRMER le statut de cadre permanent de monsieur Lefranc Neptune au poste de chef de division finances, qui prendra effet le 25 novembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 2021-11-320 3.3. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - EMBAUCHES (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels présents au sein du Service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'AUTORISER l'embauche des personnes suivantes, en date du 17 novembre 2021, au poste de pompier et premier répondant au Service de sécurité incendie, avec le statut de salariées à temps partiel:

- Nicolas Lévesque-Côté;
- Samuel Montembeault;
- Samuel Parent;
- Patrick Jean-Marie-Romain;
- Valantina Tyurina;
- Alberto Vasilescu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 2021-11-321 3.4. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - RICHARD TASSÉ - CONTREMAÎTRE - SERVICES TECHNIQUES - EMBAUCHE (03-2000/S0001)

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels présents au sein des Services techniques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:



D'AUTORISER l'embauche de monsieur Richard Tassé au poste de contremaître aux Services techniques, avec le statut de cadre contractuel.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec monsieur Tassé pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **4. RESSOURCES FINANCIÈRES (04)**

##### **2021-11-322 4.1. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - OCTOBRE 2021 (04-3750)**

IL EST proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois d'octobre 2021 totalisant 2 219 598,60 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### **2021-11-323 4.2. AUTOMATISATION DE L'USINE DE FILTRATION - FINANCEMENT (04-1150)**

IL EST proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'AUTORISER l'appropriation de 100 000 \$ à même la réserve ainsi que le transfert de cette somme au poste budgétaire 22-412-17-500, et ce, afin de permettre la réalisation du projet "Automatisation de l'usine de filtration" prévu au programme triennal d'immobilisations de la Ville pour l'année 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **5. RESSOURCES MATÉRIELLES (05)**

#### **6. RESSOURCES IMMOBILIÈRES (06)**

#### **7. LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES (07)**

##### **2021-11-324 7.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 716 - EMPRUNT: MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - ADOPTION (07-2500)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville peut, par règlement et pour toutes les fins de sa compétence, emprunter de l'argent;

CONSIDÉRANT que des travaux de mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 de la Ville;

CONSIDÉRANT que le conseil désire financer ces travaux par règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Karine Bérubé, avec dépôt du projet de règlement, lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que toutes les autres formalités prévues à l'article 356 de la *Loi* ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER le règlement numéro 716 intitulé "Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 21 000 000 \$ pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées".

DE REMPLACER la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter prévue par la loi par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire d'une durée de 15 jours, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021 ordonnant des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-325 7.2. CROIX-ROUGE - LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS - ANNÉES 2021 À 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE (07-7000)**

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente relativement aux services aux sinistrés entre la Ville de L'Île-Perrot et la Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) vient à échéance;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de L'Île-Perrot et de la Croix-Rouge de renouveler leur partenariat et de signer une nouvelle entente pour une période de trois ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'AUTORISER la conclusion d'une entente pour services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge visant à établir les paramètres de collaboration entre la Ville et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur.

D'AUTORISER le versement d'une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit:

- 2021-2022: 0,17 \$ par habitant;
- 2022-2023: 0,18 \$ par habitant;
- 2023-2024: 0,18 \$ par habitant.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente au nom de la Ville.

DE DÉSIGNER madame Nancy Forget à titre de coordonnatrice municipale de la sécurité civile.

DE DÉSIGNER à titre de responsable le chef de la mission services aux sinistrés ou, en son absence, son substitut, pour assurer la gestion et le suivi opérationnel de ladite entente.



D'APPROPRIER les sommes nécessaires pour effectuer les versements de la contribution annuelle à même le fonds général au poste budgétaire 02-231-00-419.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-326 7.3. HYDRO-QUÉBEC/BELL CANADA - ENTENTES DE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT OU DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION - AUTORISATION DE SIGNATURE (07-7000)**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de projets de réaménagement ou de travaux de construction municipaux, la Ville doit parfois signer une entente de nature technique avec Hydro-Québec ou Bell Canada quand une intervention est requise au niveau de leurs installations d'utilité publique respectives.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE DÉSIGNER Michel Laroche, directeur adjoint des services techniques, ou Mohamed Elridy, chef de division projets, comme signataire autorisé de toute entente à intervenir avec Hydro-Québec ou Bell Canada, lorsque requis dans le cadre de projets de réaménagement ou de travaux de construction municipaux, et ce, dans les limites des montants qui leur sont respectivement autorisés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoirs et les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2021-11-327 7.4. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - DÉNEIGEMENT DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE - RÉSILIATION DU CONTRAT DE SERVICES (07-9200)**

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et le ministère des Transports du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

DE DEMANDER formellement au ministère des Transports du Québec de résilier le contrat de services de déneigement et de déglacage du boulevard Don-Quichotte intervenu à la suite de l'adoption de la résolution du conseil municipal numéro 2021-05-107.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**8. RESSOURCES INFORMATIONNELLES (08)**

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE (10)**

**2021-11-328 9.1. ORGANIGRAMME - MESURES D'URGENCE - MISE À JOUR (10-1220)**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est dotée d'un plan de mesures d'urgence qui prévoit la mise en place de dispositions afin d'assister sa population en cas de sinistre majeur appréhendé;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel au cours des derniers mois, personnel qui occupait certaines fonctions de chef de mission ou substitués au niveau des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié d'adopter un nouvel organigramme pour les mesures d'urgence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ADOPTER l'organigramme pour les mesures d'urgence, représentant les attributions, les chefs de mission ainsi que les substituts structurant les différentes missions des mesures d'urgence, daté du 21 octobre 2021 et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE l'organigramme ainsi adopté remplace tout autre organigramme sur les mesures d'urgence adopté antérieurement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 10. TRANSPORT, RÉSEAU ROUTIER (20)

### 11. GESTION DU TERRITOIRE (30)

#### 2021-11-329 11.1. 15, BOULEVARD DON-QUICHOTTE, LOCAL 102 - ZONE C-18 - PIIA - ENSEIGNE POUR LE COMMERCE "LE POKÉ STATION" - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-10-303 (30-8000)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2021-10-303 concernant le PIIA d'enseignes pour le commerce "Le Poké Station" afin de modifier l'adresse visée par la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

DE MODIFIER la résolution numéro 2021-10-303 en remplaçant l'adresse "15, Grand Boulevard" par "15, boulevard Don-Quichotte", partout où cette mention apparaît.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 2021-11-330 11.2. 15, BOULEVARD DON-QUICHOTTE, LOCAL 104 - ZONE C-18 - PIIA - ENSEIGNE POUR LE COMMERCE "SUSHI SAMA" - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-10-304 (30-8000)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2021-10-304 concernant le PIIA d'enseignes pour le commerce "Sushi Sama" afin de modifier l'adresse visée par la demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

DE MODIFIER la résolution numéro 2021-10-304 en remplaçant l'adresse "15, Grand Boulevard" par "15, boulevard Don-Quichotte", partout où cette mention apparaît.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 12. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ (40)

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 05 à 20 h 43.

#### 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance levée à 20 h 43.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU ... *(Ce procès-verbal n'est pas la version approuvée. Pour être valide, la copie du procès-verbal doit être certifiée conforme par le greffier de la municipalité.)*

---

PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

---

ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE